

Image not found or type unknown



Accusé d un délit de fuite

Par **nasreddine**, le **06/03/2009** à **20:22**

accusé d' un delit de fuite , qui n a jamais eu lieu avec ma voiture ,la personne qui a porté plainte contre moi, en donnant mon nom mon prenom et mon numero de portable MAIS pas le numero d immatriculation.rnapres avoir porté plainte les gendarmes m ont contacté 3 jours après juste quand la personne a retiré sa plainte , car le jour ou elle a porté plainte les personnes qui m'ont accusé du delit de fuite m ont menacé et j'ai donc signée constat sous la menace cmment cela va se passer, sachant que je n ai pas commis de delit de fuite ,et car je n ai pas envie de me faire retirer mon permisrnmerci